

COMMUNE  
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 7 Novembre 2022 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU et Nathalie POTÉREAU.

**Absents et excusés** : Mme et MM. Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Erwan MAILLOT, Olivier QUAIREAU (pouvoir à Daniel PROUX), Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU) et Annabelle MERLET.

**Secrétaire de séance** : Mme Lorelei LE BARILLEC-BRIEN.

Le compte-rendu de la réunion du 3 Octobre 2022 est approuvé.

---

### ➤ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Admissions en non-valeur
- Budget Principal - Décision modificative 3
- Pacte de gouvernance

---

### ↪ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

#### ➤ **Rapport annuel sur la Gestion des déchets 2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur la Gestion des déchets 2021**, présenté par Challans Gois Communauté.

#### ➤ **Redevance Incitative - Réunion publique du 2 Novembre**

Monsieur le Maire et Monsieur Jacques RIGALLEAU, membre de la commission « déchets » de Challans Gois Communauté nous font part du déroulement de cette réunion publique à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes, dont certaines de communes voisines, en présence du Président Alexandre HUVET et Yoann GRALL, vice-président en charge de ce dossier au sein de Challans Gois.

Des échanges directs ont permis de révéler les insatisfactions (augmentation tarifaire, incitation insuffisante) et de préciser les objectifs de la RI (réduction des déchets, améliorer le tri, équité tarifaire sur l'ensemble du territoire).

Ils informent que des ajustements pourraient être faits au terme de cette première année tels qu'une distinction de tarifs entre les foyers de 1 et 2 personnes.

Monsieur le Maire rappelle que les Ligneronnais ont la particularité d'avoir découvert la RI au sein du Pays de Palluau, puis à l'issue de l'adhésion à Challans Gois de revenir à la Taxe en 2017 avant l'application d'une nouvelle RI en 2023. Il est intéressant de noter que cette nouvelle redevance s'avèrera en fait globalement moins chère que celle de 2016.

➤ **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC 2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du SPANC 2021**, présenté par Challans Gois Communauté.

➤ **Marais Breton - Visite de l'IGEDD**

Monsieur le Maire nous fait part de la réunion tenue et organisée par l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable) le 17 Octobre 2022 à propos du Plan National Zones Humides (PNZH) 2022-2026 à laquelle des élus du Nord-Ouest Vendée étaient invités à échanger en étroite concertation avec la Présidente du Comité de pilotage Natura 2000 « *Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts* » et du Président de la structure porteuse Natura 2000 (le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf-SMBB).

En effet, le Ministère de la transition écologique a rendu publique une liste de 18 sites parmi les plus emblématiques des zones humides françaises, dont le Marais Breton-Baie de Bourgneuf.

L'objectif principal de ce plan national est de parvenir à « faire monter d'une marche » la préservation et la valorisation des zones humides de ces 18 sites, dans une approche de dialogue avec les acteurs locaux et les différentes parties prenantes. La démarche vise à identifier, grâce à une écoute active des acteurs, les principales actions de préservation et de valorisation des zones humides qui pourraient être accompagnées techniquement et financièrement.

Invité au titre de maire au sein de Challans Gois et de représentant de l'Association des Maires de Vendée au sein du comité départemental des aires protégées de la Vendée, Monsieur le Maire avait l'occasion de confirmer la volonté des élus de sauver le marais tout en préservant au maximum les activités économiques et de loisirs.

Cette invitation faisait suite à une large consultation menée depuis quelques mois auprès de l'ensemble des acteurs locaux concernés principalement par le marais.

En marge de cette réunion se tenait une manifestation organisée par les chasseurs (La Sauvagine Vendéenne soutenue par la Fédération de Chasse) auxquels se sont greffés agriculteurs, ostréiculteurs, pêcheurs, soit plus de mille personnes ... Le mot d'ordre était de s'opposer à un parc qui interdirait toutes activités, mènerait à un « marais sous cloche ». Un objectif qui n'est pourtant pas évoqué, pas visé, ni de près ni de loin, par l'Etat ou par les élus.

Monsieur le Maire dit comprendre cette mobilisation à partir du moment où de telles menaces pouvaient même seulement planées. Or celles-ci s'avéraient totalement infondées.

Il regrette donc ces mensonges, ces caricatures et cette manipulation qui ont mené à des pressions inappropriées, injustes et menaçantes sur des élus. En effet, les organisateurs ont été totalement débordés. La douzaine d'élus présente, après 1h30 de réunion tenue dans des conditions extrêmement difficiles, a dû rebrousser chemin dans un premier temps face à la violence menaçante et vécue pour certains. Nous n'avons pu être évacués qu'au bout de 3 heures, accompagnés par 50 gendarmes venus en renfort.

Monsieur le Maire espère que la volonté de l'Etat et des élus ne sera plus travestie et que les prochaines réunions, si l'Etat ne nous abandonne pas, pourront se tenir calmement avec tous les acteurs et pour seul intérêt la réhabilitation d'un marais qui se meure.

Les pressions et les violences exercées auprès des élus de la République doivent être repoussées pour permettre un exercice normal de la démocratie.

➤ **Pacte de gouvernance**

Monsieur le Maire nous commente ce dossier débattu lors du conseil communautaire du 3 Novembre 2022 et son vote « contre ».

Extrait du texte lu en séance : « *Je souhaite commenter mon désaccord sur un point majeur de ce pacte de gouvernance, celui de la représentativité des élus.*

*Ma position n'est pas nouvelle et j'ai eu souvent l'occasion de l'exprimer en bureau lors de la précédente mandature, avec Jean Yves Billon principalement. Mais la composition du bureau n'avait jamais été mise à l'ordre du jour d'un conseil communautaire. Je salue qu'elle le soit cette fois-ci et qu'on puisse en débattre publiquement.*

*En maintenant notre position, nous ratons une belle occasion d'élargir l'expression démocratique à 2 niveaux :*

- *Celui de mieux faire connaître, mieux faire vivre l'intercommunalité dans les petites communes,*
- *Celui de rééquilibrer la répartition des élus communautaires.*

*Par un élargissement du conseil, en augmentant quasiment toutes les communes d'un conseiller, nous pouvons éviter qu'un maire se retrouve seul.*

*Si le maire de Challans est absent, 18 élus seront encore présents. Si les maires des communes de Bois de Céné, St Urbain, Froidfond, Châteauneuf, sont absents (maladie, vacances, ..), qui les remplacent ? Comment la commune est-elle représentée ? Qui va voter au nom de ces 4 communes ?*

*Je rappelle que lors de l'enquête réalisée par le Cabinet PIM en Juin 2022, à la question « êtes-vous pour ou contre la modification de la représentation actuelle, 73 % y étaient favorables. ». C'était d'ailleurs le principal point de désaccord mais de taille.*

*J'ajoute, au travers de ce vote, être en cohérence avec l'engagement que j'avais pris lorsque je me suis présenté à la présidence de notre assemblée. »*

Résultat du vote : 26 voix « pour » - 3 abstentions - 4 voix « contre »

---

## ↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

### ↳ BAL 85 - Numérotations des lieux-dits

Dans le cadre de la BAL 85, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de :**

- **numéroter les lieux-dits**, comme suit :
  - le Quarteron : 1, 3, 5, 7 et 9,
  - la Belletière : 2, 4, 6, 8 et 10,
- **modifier la dénomination des lieux-dits**, comme suit :
  - l'**Orée de la Forêt Quéry** au lieu de l'Orée de la Forêt,
  - la **Gibertière du Bois** au lieu de la Gibretière du Bois,
  - la **Gibretière brûlée** au lieu de la Gibertière brûlée,
- **rajouter** au lieu-dit le Pré Neuf : 6 et 8,
- **supprimer le lieu-dit « les Bouësses »** qui n'a pu lieu d'être.

### ↳ Numérotation de rues - Rue de l'Église

Suite à un changement de destination d'une partie d'un bâtiment situé Rue de l'Église, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un numéro**, comme suit : **4 Bis Rue de l'Église.**

### ↳ Groupe aléo - Convention de mise à disposition terrain

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention** avec le **Groupe aléo**, installé sur la ZA La Joséphine, concernant la **mise à disposition d'une partie d'un terrain cadastré ZE n° 98 situé au lieu-dit « La Noue »**, dans le cadre de ses formations engins de chantier, moyennant une **redevance annuelle variant de 500 € à 1 000 € en fonction du temps d'occupation.**

➤ **Lépine TP - Convention de mise à disposition de bacs travaux**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Entreprise Lépine TP du Pellerin (44), concernant la mise à disposition de deux bacs travaux (1 bac OM de 240 litres et un bac EMB de 240 litres), pour une durée de 6 mois pendant les travaux de la 2x2 voies de la RD 948, moyennant un montant de 105 € part fixe (6 passages OM et 8 passages EMB) et une part variable selon les passages supplémentaires.**

➤ **Vendée Eau**

• **Rapport d'activité 2021**

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, donne lecture de ce rapport pour information.

• **Rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable 2021**

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, donne lecture de ce rapport pour information.

➤ **Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse » Tranche 1**

• **Attribution marché Lot 2 Espaces verts et mobiliers**

Pour ce marché, déclaré infructueux le 11 Juillet dernier, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 Juillet dernier au BOAMP ainsi que sur le profil acheteur, avec une date limite de remise des offres au 21 Septembre 2022.

Suite à l'analyse des offres et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer ce marché à l'entreprise IDVERDE de Challans pour un montant de 108 422,30 € HT.**

• **Mission contrôle réseaux**

Suite à une consultation pour la réalisation des opérations de contrôles avant réception des travaux d'assainissement de ce lotissement et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du Cabinet SPI2C de Carquefou (44) pour un montant de 13 070,00 € HT.**

➤ **EARL Élevage des Ardières - Échange de parcelles Modification**

Par **délibération n° 7-8-2022** en date du 5 Septembre 2022, le Conseil Municipal **a accepté l'échange de parcelles avec l'EARL Élevage des Ardières et a décidé de lancer une enquête publique pour ce dossier.**

Selon la loi n° 2022-217 du 21 Février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite 3DS, est venue ajouter un nouvel article L161-10-2 du Code Rural et de la Pêche maritime rédigé comme suit : **permet donc désormais aux communes de procéder par voie d'échange un chemin rural, sans enquête publique et commissaire enquêteur, mais une participation du public** en mettant à disposition en Mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange, pendant un mois. Un avis au public doit également être affiché en Mairie.

Par conséquent, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier ladite délibération,** comme suit :

- Suppression du 5ème paragraphe : *« Décide de lancer une enquête publique et de désigner un Commissaire Enquêteur ».*
- Remplacement du 5<sup>ème</sup> paragraphe : *« Décide de lancer une participation du public en mettant à disposition en Mairie les plans du dossier et un registre avant délibération autorisant l'échange, pendant un mois, avec avis au public affiché en Mairie ».*

➤ **Voirie 2020/2022 - Avenant n° 1 au marché BODIN**

Suite à la demande du Cabinet AMEAS de Challans, Maître d'œuvre, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un avenant n° 1 au marché de BODIN** de Challans, pour les travaux de voirie 2020/2022, concernant **l'ajout nécessaire de points au bordereau des prix unitaires**, comme suit :

- PN1 : Réalisation de zébra en résine à 15,50 € HT le m<sup>2</sup>,
- PN2 : Réalisation d'une place de parking PMR bleue avec logo à 270,00 € HT l'unité,
- PN3 : Réalisation d'une place de parking Rouge avec logo à 270,00 € HT l'unité,
- PN4 : Fourniture et pose de borne anti-bélier à 295,00 € HT l'unité,
- PN5 : Fourniture et pose de borne amovible à 390,00 € HT l'unité.

➤ **Assainissement - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPOS) 2021**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPOS) 2021.**

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Construction d'un Restaurant Scolaire - Plan de financement en 2 tranches fonctionnelles**

Par **délibération n° 6-2-2022** en date du 7 Février 2022, le Conseil Municipal a validé le plan de financement de ce projet pour des dépenses d'un montant global de **2 150 915,00 € HT.**

Afin de pouvoir recevoir une subvention supplémentaire dans le cadre de la DETR 2023, nous devons scinder le plan de financement en 2 tranches fonctionnelles, comme suit :

**1<sup>ère</sup> Tranche fonctionnelle**

<b>DÉPENSES HT</b>	• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	39 714,50 €
	• Mission Maîtrise d'Œuvre	118 703,70 €
	• Mission STD, Études acoustiques et Diagnostic équipement cuisine	20 158,50 €
	• Mission Contrôle technique	2 510,00 €
	• Mission SPS	1 800,00 €
	• Travaux VRD	120 500,30 €
	• Bâtiment	736 500,00 €
	• Étude de sols	7 100,00 €
	• Frais d'appel d'offres et divers	3 000,00 €
	• Assurance DO	20 000,00 €
	• Actualisation Phase Étude	10 000,00 €
	• Révision Phase Travaux	8 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 087 987,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	• Préfecture - DETR 2022	300 000,00 €
	• Conseil Départemental	174 000,00 €
	• Conseil Régional - FJT	50 000,00 €
	• Emprunt	400 000,00 €
	• Autofinancement	163 987,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 087 987,00 €</b>

**2<sup>ème</sup> Tranche fonctionnelle**

<b>DÉPENSES HT</b>	• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	39 714,60 €
	• Mission Maîtrise d'Œuvre	118 703,70 €
	• Mission Contrôle technique	2 510,00 €
	• Mission SPS	1 800,00 €
	• Travaux VRD	129 999,70 €
	• Bâtiment	737 200,00 €
	• Actualisation Phase Étude	20 000,00 €
	• Révision Phase Travaux	13 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 062 928,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	• Préfecture DETR 2023	500 000,00 €
	• Emprunt	300 000,00 €
	• Autofinancement	262 928,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 062 928,00 €</b>

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les plans de financement présentés ci-dessus et sollicite les subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022 et 2023.

➤ **ENEDIS - Convention de servitudes au lieu-dit la Vergne parcelle YM 13**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer une convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle YM n° 13 située au lieu-dit la Vergne, appartenant à la Commune.

---

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Les Loustics - Activité d'autofinancement « Marché de Noël 2022 »**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'activité d'autofinancement « Marché de Noël 2022 » proposée par « Les Loustics », le Mercredi 14 Décembre 2022, de 12 h à 18 h 30, par la vente de divers objets fabriqués au sein de la structure, au tarif de 1 à 5 €.

➤ **Ado'Space - Modification de la charte**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle charte de l'Ado'Space, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2022.

➤ **École Publique « Arc en Ciel » - Conseil d'école du 18 Octobre 2022**

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, donne lecture de ce compte rendu. Des remerciements sont adressés par l'équipe enseignante aux agents techniques pour les travaux réalisés.

---

↳ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Modification du Tableau des effectifs**

Suite à une demande de réduction de temps de travail d'un agent de restauration (retraite Mars 2024), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2022, comme suit :

- suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 27 h 30,
- création d'un poste d'Adjoint technique territorial - temps non complet : 25 h 45.

---

↳ **ÉCONOMIE ET FINANCES**

➤ **Admissions en non-valeur**

Après avoir reçu de la Trésorerie deux propositions d'admission en non-valeur, en raison de l'irrecouvrabilité avérée des produits en dépit des recherches et poursuites entreprises par leurs soins, comme suit :

- article 6541 : TAP 2016-2017 et Loustics 2017 pour 78,35 €,
- article 6542 : Droits de place marché 2017 à 2019 pour 227,75 €,

le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les deux admissions en non-valeur présentées ci-dessus.

➤ **Budget Principal - Décision modificative 3**

En raison de crédits insuffisants à certains articles du Budget Principal de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédit, par décision modificative n° 3, comme suit :

Section de Fonctionnement - En Dépenses :

- |   |            |
|---|------------|
| - article 6541 Créances admises en non-valeur | - 171,65 € |
| - article 60623 Alimentation                  | - 56,10 €  |
| - article 6542 Créances éteintes              | + 227,75 € |

## ↳ SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

### ↳ Téléthon 2022 le 3 Décembre

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part de cet évènement, organisé en partenariat avec les associations et entreprises ligneronnaises. A ce jour, 5 associations sont intéressées. Le Conseil Municipal des Jeunes va participer également. Plusieurs commerçants doivent donner des produits alimentaires pour la revente au profit du téléthon.

### ↳ Familles Rurales « Dis-moi la Vendée » - Visite de la commune le 7 Décembre 2022

Madame Claudine CHARRIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part de cette visite prévue le 7 Décembre prochain à la demande de Familles Rurales. Ce sera l'occasion de mieux faire connaître notre commune, son patrimoine, sa vie associative et son tissu économique.

L'Amical laïque a accepté généreusement de mettre à disposition son barnum. Elle présentera l'histoire des Puces Ligneronnaises. Nous remercions également Monsieur et Madame GOUON de faire découvrir le Castel du Verger, le CLEPHE d'évoquer notre patrimoine communal et la BEL' GLACE de présenter la confection de ses produits.

---

## ↳ DIVERS

### ↳ Hausse tarifaire :

- Énergies des espaces publics (SYDEV, ENEDIS et Capteurs),
- Courrier STGS
- Restauration collective CONVIVIO.

Monsieur le Maire et Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, prennent la parole et nous font part des différentes hausses tarifaires appliquées pour 2023. Les efforts déjà accomplis depuis des années seront poursuivis : réduction des usages, négociation des contrats. Le budget 2023 sera impacté par ces hausses tarifaires et par nos mesures correctives et incitatives afin de limiter au maximum la contribution fiscale.

### ↳ Participation Citoyenne le 10 Décembre

Monsieur le Maire et Monsieur Auguste GUILLET nous font part de cet évènement stoppé depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire.

Avec les services techniques, une demi-journée (9h à 12h30), à laquelle la population est invitée, sera consacrée au thème de l'arbre. Des plantations seront organisées en certains points de la commune. La matinée se terminera autour d'un verre de l'amitié.

### ↳ Spectacle gratuit « Le Clown Chocolat » du 27 Novembre

Madame Carine MIGNÉ nous fait part de ce spectacle gratuit, prévu à la salle Jacqueline Auriol à 15 h 30.

### ↳ Participation municipale aux évènements associatifs

Madame Carine MIGNÉ nous fait part de cette nouvelle organisation qui prévoit la gestion de la participation de tous les élus aux divers évènements associatifs.

### ↳ ENIJE Remerciements

Monsieur le Maire nous fait part des remerciements de cette association suite au don fait par la Commune dans le cadre d'une subvention projet accordée par le Conseil Municipal. L'argent versé a permis de terminer la construction d'un bâtiment scolaire au Togo.

### ↳ Identité de la Commune (logo et slogan)

Monsieur Cyril CONTESSÉ propose à l'Assemblée de choisir 3 slogans parmi une liste déjà établie. Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal porte son choix sur :

- Proche de vous, proche de tout,
- Territoire de proximité,
- Une ville à la campagne.

Une consultation sera faite auprès des habitants par le biais de nos moyens de communication habituels puis sera validé par le Conseil Municipal.

## ↳ QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Nouvel artisan

Arrivée d'un nouvel artisan peintre : Monsieur Aurélien PERRAUDEAU au Chemin de la Petite Piétière (ancien bâtiment SNEC). Cette activité n'existait pas sur notre commune et s'accompagne de six emplois nouveaux.

Séance levée à 23 h 24.

Pour extrait, Affiché le 14 Novembre 2022  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 5 Décembre 2022 à 20 h 30.